MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB

N° 2026 - 182

OBJET

Décision modificative budgétaire n° 4 du budget principal

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **12**
+ 3 procurations

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie le 16 octobre 2026 selon le relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **quinze octobre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Madame Edwige MIEYAN à Madame Sabrina PONS
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Manuel BERNIA
Procuration de Monsieur Yorick SOHM à Madame Ombeline PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

Par les délibérations n° 2025-124, 2025-125, 2025-126 et 2025-127 du 9 octobre 2025, la commune s'est engagée à payer sur ses fonds libres des travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (S.D.E) pour un montant de 179 400 €.
Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 204182 « subventions d'équipement versées » pour cette somme de 179 400 €.

D'autre part, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 203 « frais d'études » à l'opération 31 « Club-house tennis » pour 3 500 € (convention de contrôle technique).

Enfin, des prestations supplémentaires étant nécessaires sur le réseau de vidéo-protection, des crédits supplémentaires d'un montant de 600 € doivent être ouverts au compte 21538 « autres réseaux » de l'opération 35 « extension de la vidéo-protection ».

Ces crédits nouveaux peuvent être équilibrés par un virement de crédits de 183 500 € du compte 2151 « travaux de voirie ».

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 4 du budget principal telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary Soulan, le 15 octobre 2026

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Le Maire

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216502888-20261015-DEL-2026-182-BF
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Code INSEE	COMMUNE DE ST LARY-SOULAN - MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN	DM n° 4	2026
65388			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-31 : CLUB HOUSE TENNIS	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**3 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	179 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**179 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2151 : Réseaux de voirie	183 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-35 : EXTENSION VIDEO-PROTECTION	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**183 500.00 €**	**600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	183 500.00 €	183 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN ★ (65) ★

Le 15/10/2026
Le Maire,
Ombeline PEREZ

(1) y compris les restes à réaliser

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-182-BF
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026